

Le 3 avril 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

SIGNATURE DU CONTRAT TERRITORIAL DE SANTE MENTALE DE MEURTHE-ET-MOSELLE : UNE DEMARCHE PARTENARIALE ET STRUCTURANTE POUR LA SANTE MENTALE DANS LE DEPARTEMENT

Nouvelle étape dans le déploiement du Projet territorial de santé mentale (PTSM) de Meurthe et Moselle avec la signature d'un contrat territorial de santé mentale (CTSM), ce lundi 3 avril 2023, par l'Agence régionale de santé Grand Est et les acteurs du territoire représentés par le Comité de pilotage du PTSM 54.

Le CTSM formalise les engagements réciproques de tous les signataires pour améliorer la santé mentale et les parcours de santé liés à des troubles psychiques en Meurthe et Moselle. Il décline le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) à travers 27 actions concrètes, en cohérence avec la feuille de route nationale de la santé mentale et de la psychiatrie.

Une démarche continue de mobilisation et de co-construction

La démarche d'élaboration du PTSM de Meurthe-et-Moselle a démarré en 2018. Elle a réuni, autour d'ambitions partagées et d'une dynamique collaborative, plus d'une centaine d'acteurs du département œuvrant dans le champ de la santé mentale au sens large et issus des différentes composantes du soin, du médico-social et de l'action sociale, des représentants des usagers et de leurs familles, de l'Education nationale, de la justice, de l'habitat.

Compte tenu de son caractère transversal, le pilotage du PTSM s'appuie sur plusieurs acteurs en lien avec l'ARS, illustrant une manière plus collaborative de décliner les politiques de santé mentale :

- Un référent du secteur sanitaire : le CPN, membre du GHT en Santé mentale
- Un référent du secteur médico-social : l'AEIM, du champ du handicap
- Un représentant des usagers : l'UNAFAM

Des réponses concrètes aux besoins du territoire

Le PTSM 54 porte une ambition forte, celle de transformer le système de réponse en psychiatrie et en santé mentale, grâce au partage des meilleures pratiques, à l'accent mis sur la prévention et la précocité des interventions, au renforcement de la connaissance des ressources existantes, à une meilleure articulation des professionnels de santé (ville / hôpital / Médico-social).

Il constitue une première déclinaison opérationnelle de 27 fiches actions, sur une durée de 5 ans, Une dizaine d'entre elles ont été priorisées et sont déjà engagées.

Des financements dédiés

L'accompagnement financier de l'ARS pour cette première génération de contrat s'élève à plus de 1 millions d'euros.

Les financements apportés ont permis notamment le recrutement d'une coordinatrice, en charge d'animer la mise en œuvre du projet. Il s'agit d'un soutien essentiel au maintien de la dynamique collective au fondement du PTSM.

La signature du contrat permet de s'assurer de la cohérence des différents projets entre eux et de démultiplier les possibilités de mise en œuvre et de financement grâce au travail partenarial engagé.

Contact presse :

ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr